

[Text]

priorities, and we are working to make sure international marketing becomes a priority. It has already been mentioned by the cultural industries as rapidly becoming their number one priority—after staying alive, of course.

Mrs. Finestone: I want to thank you for an excellent document. The few holes I see in it I hope we can fill in as we go along.

The one that bothers me the most, and I am glad Mr. MacWilliam picked up on it... Mr. Chairman, I find the explanation on the location of the Quebec person, Mr. Lyrette, totally unacceptable. I think he belongs right beside Ontario, right with the Maritimes, right with the central region and right with the Pacific regions of Canada, both in terms of his obligations, rights and responsibilities and in his ability to control and determine the kind of money and policies that will be applied.

I recognize the specificity of Quebec and I respect and support its distinctiveness, but not within the department in this kind of way. You do not deal with being a participant in the Canadian experience by separating them and putting them at a different level. Separating, yes, from an administrative point of view, but to put them on a different level is totally unacceptable. I would like to know when the level of one notch higher was determined.

• 1145

Mr. Hepburn: We had a—

Mrs. Finestone: If you are going to have exchange, Mr. Chairman, let's get quick response. Otherwise it does not work.

The Chairman: Please let Mr. Hepburn answer your question.

Mr. Hepburn: On the positions of the executive regional directors in the other regions—if I could work backwards on your question—there was a reorganization last summer, the summer of 1990. As a result of that reorganization the classification was set in the following months at the 3 level. The position in the province in your region, Jacques, I think dates back about two or three years. Can you remind me on that?

Mr. Lyrette: It was about a year and a half ago, July 1989.

Mrs. Finestone: I will direct my question directly to you, sir. When did you abolish the jury system in the decision for allocation of funds either under the MAP program or under the Cultural Initiatives Program? Who decides whether a program or a project is of value or not? When you devolved the CHIN Program into the Department of Communications when we dissolved the museums, was there not a formal promise made to the museums by the minister that the jury system would continue?

Mr. Hepburn: To me?

Mrs. Finestone: Yes, I am addressing you.

[Translation]

Vous avez raison de dire qu'il s'agit pour elles d'une priorité, et nous travaillons fort pour que la mise en marché internationale devienne effectivement une priorité du ministère. Les industries culturelles ont d'ailleurs mentionné que cet objectif allait vite devenir leur plus haute priorité, après celle bien évidente de la survie.

Mme Finestone: Merci de votre excellent document. J'espère que nous pourrions combler au fil de la discussion les quelques lacunes que j'y ai perçues.

Il y a une chose qui m'a beaucoup embêtée, et j'ai constaté avec plaisir que M. MacWilliam l'a abordée. Monsieur le président, je trouve tout à fait inacceptable l'explication que l'on nous a fournie sur le poste du Québec, celui de M. Lyrette. Ce poste doit être au même niveau que celui de l'Ontario, celui des Maritimes, celui de la région du Centre, et celui de la région du Pacifique, en termes d'obligations, de droits et de responsabilités pour son titulaire et en termes de la capacité à contrôler le budget et à déterminer quelles sommes et quelles politiques s'appliqueront.

Je reconnais la spécificité du Québec et je respecte son caractère distinct, mais certainement pas de la façon dont le fait le ministère. On ne sépare pas celui qui veut être un participant à part entière à la vie canadienne en lui donnant un niveau différent. Je veux bien qu'on le sépare d'un point de vue administratif, mais je n'admets pas qu'on lui donne un niveau différent. Quand a-t-on décidé de rehausser d'un cran le niveau de ce poste?

M. Hepburn: Nous avons eu un... .

Mme Finestone: Monsieur le président, si vous voulez vraiment qu'il y ait échange de points de vue, que la réponse soit brève aussi, sans quoi cela ne donne rien.

Le président: Laissez M. Hepburn vous répondre.

M. Hepburn: Laissez-moi répondre à votre question à rebours, si vous permettez. L'été dernier, en 1990, nous avons réorganisé les postes des directeurs exécutifs des autres régions. À la suite de cette réorganisation, les postes ont été classés au cours des mois suivants au niveau 3. Monsieur Lyrette, le classement de votre poste, dans votre région, remonte à deux ou trois ans, n'est-ce pas?

M. Lyrette: Je crois qu'il remonte à un an et demi, c'est-à-dire juillet 1989.

Mme Finestone: Je m'adresse à vous directement. Quand avez-vous aboli le système de décisions par jury pour l'allocation des fonds dispensés par le Programme d'appui aux musées ou par le Programme d'initiatives culturelles? Qui décide maintenant si un programme ou un projet est valable ou non? Lorsque l'on a remis au ministère des Communications le Réseau canadien d'information sur la patrimoine à la dissolution des musées nationaux, le ministre n'a-t-il pas promis officiellement aux musées de maintenir le système de décisions par jury?

M. Hepburn: C'est à moi de répondre?

Mme Finestone: Oui, je m'adresse à vous.